







MISE EN VENTE DE L'INSTRUCTION ÉCRITE ET DU RÉGLEMENT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE CRIMINELLE, Titres des principales Divisions de cet Ouvrage:

TOME PREMIER. — Notions préliminaires. — Ce qu'on entend par instruction écrite et de l'importance de cette partie de l'instruction criminelle. — Chapitre Ier. Des attributions et des droits des fonctionnaires et des parties qui concourent à l'instruction écrite. — Du juge d'instruction. — Du procureur du Roi. — De la partie civile. — Du prévenu. — CHAP. II. De la compétence pour la poursuite et l'instruction. — CHAP. III. Des dénonciations, des plaintes et des parties civiles. — CHAP. IV. Des preuves. — De la preuve par témoins. — CHAP. V. De l'arrestation et de la liberté provisoire. — CHAP. VI. Du flagrant délit. — TOME SECOND. — Notions préliminaires. — Du règlement de la compétence et d'un examen des charges préalables à la mise en jugement. — CHAP. Ier. De la nature des attributions des prévenus d'accusation et des chambres du conseil; des règles qui leur sont communes. — CHAP. II. Des règles particulières aux chambres du conseil. — CHAP. III. Des règles particulières aux chambres d'accusation. — De la mise en accusation. — CHAP. IV. De l'autorité des ordonnances des chambres du conseil et des arrêts des chambres d'accusation. — CHAP. V. De la compétence. — De la division des Tribunaux criminels en Tribunaux ordinaires et en Tribunaux d'exception. — Des Conseils de guerre. — Des Tribunaux maritimes. — Des conseils de préfecture. — De l'exception d'incompétence.

MAGASINS Rue Laffitte, n. 1, (Maison dorée). MANUFACTURE RUE FONTAINE-ST-GEORGES. N° 8.

HATZENBUILLER ET CIE FACTEURS DE PIANOS DU ROI.

MAGASINS Rue Laffitte, n. 1, (Maison dorée). MANUFACTURE RUE FONTAINE-ST-GEORGES. N° 8.

VIN DE BUSSANG Du docteur LE MOLT. Depuis 25 ans, on prend à Paris, sous le nom d'eau factices, les bases minérales de certaines sources délayées dans de l'eau de Seine. M. DARCY a renfermé ensuite ces mêmes bases dans des pastilles sucrées. Mais le docteur LE MOLT a imaginé de nous administrer ces précieux résidus associés à un excellent malaga qui, pris en petite quantité, ajoute lui-même à l'action des bases toniques et digestives de l'eau minérale la plus agréable à boire: celle de Bussang (Vosges), la bouteille, prix: 3 francs.

TRAITÉ DU CONTRAT DE MARIAGE, Par PIERRE ODIER, docteur en droit, professeur à la Faculté de droit de Genève. TROIS VOLUMES in-octavo — Prix: 21 francs.

VINS du CHATEAU HAUT-BRION. Le dépôt est établi chez le propriétaire, M. J.-E. LAUREN, rue des Petites-Ecuries, 38 bis.

BAZAR PROVENÇAL, 11 bis, boulevard de la Madeleine, 104, rue du Bac. Établissement modèle, enté sur la vieille loyauté de nos pères, fondé par M. ASNES DE MARSAUX, et où se trouvent réunies avec les Huiles d'Aix, sa spécialité, toutes les denrées de la Provence dans leur pureté natale, sans mixture aucune, ce qui par le temps qui court offre une singularité qui semble tenir du prodige: O tempora! O mores!

ADMINISTRATION CENTRALE POUR LES VENTES ET ACQUISITIONS AMIABLES D'ÉTABLISSEMENTS ET D'IMMEUBLES De toutes natures. Directeurs: MM. Ch. TRAUTMANN et H. MATHIEU.

VÉRITABLES PILULES DU D. BLAUD CONTRE LES PÂLES COULEURS. Depuis un grand nombre d'années, les plus célèbres praticiens de la médecine ont constaté l'efficacité de ces pilules, dans le traitement des pâles couleurs, des leucorrhées, des palpitations, des faiblesses, et dans toutes les maladies qui dépendent du tempérament lymphatique.

MIGRAINE, PAR LE DOCTEUR PAULINIA et P. FOURNIER. Les accès les plus violents de migraine, de névralgie, de gastralgie, etc. disparaissent instantanément sous l'influence de la poudre de Paulinia de Fournier, pharmacien. Les nombreuses expériences faites depuis six ans par les premiers médecins de Paris prouvent que ce précieux médicament n'échoue jamais quand son application est bien indiquée.

PAPIER FAYARD ET BLAYN. MM. Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris, rue Montholon, 18, et rue du Marché-Saint-Honoré, 7, rappellent à MM. les Médecins leur papier élastique, auquel ils ont donné leur nom comme garantie de sa bonne préparation.

Maladies secrètes. GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE, par le traitement du Docteur C. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES. Il n'est pas de remède plus efficace pour combattre que la Pomade anti-ophthalmique de la veuve FARNIER, connue par un siècle d'expérience favorable.

EAU DE BOTOT RUE COQ-HÉRON, 5, seule maison où se fabrique le véritable. Cette Eau balsamique et spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les genévives, raffermis les dents, les entretient blanches et saines, arrête les douleurs et donne à l'haleine une odeur suave.

NE CONFONDEZ PAS. C'est uniquement et toujours RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 11, que l'on trouve à Paris, depuis 1793, le véritable Rob anti-syphilitique de Lafecteur. — L'ancienne maison LAFFECTEUR, fondée en 1774, n'a pas cessé de fabriquer, vendre et expédier ce vieux remède. Elle lui a conservé son efficacité primitive et n'a rien changé à son administration pratique.

CHOCOLAT FABRIQUÉ à froid. Ce procédé conserve l'arôme du CACAO et en fait un Chocolat on ne peut plus digeste. — 2, 2,50 et 3 fr. — CARON, rue Neuve-de-la-Bourse, 8.

CLASSE 1846. ASSURANCES MILITAIRES, Par MM. DUCHASTAING, SOUTY ET C., rue de la Sourdière, 31. — Cette maison, fondée en 1826, se recommande aux familles par les antécédents les plus honorables, et par les prix modérés auxquels elle a réduit cette année ses assurances.

PREMIÈRE FABRIQUE DE FRANCE D'ENCRE EN LIQUEUR ET EN POUDRE, de MULATIER-ROBERT, RUE SAINT-ANTOINE, N° 59. Cette encre est approuvée par le Ministère d'encouragement, l'Académie des Beaux-Arts, etc., qui reconnaissent sa supériorité sur toutes les autres vendues jusqu'à ce jour.

AGUILLES À LA FRANÇAISE. S'enfilant les yeux fermés, nouvellement perfectionnées. Comme essai, on expédiera pour cent aiguilles seulement aux messieurs qui en feront la demande, avec une forte remise. — A. TACHY et C., 30, rue Dauphine. (Affranchir.)

Vésicatoires, Taffetas Le Perdriel, SERRE-BRAS à plaque et sans plaque, COMPRESSES, etc., d'un pansement simple, propre, commode et d'un effet toujours régulier, sans causer de douleurs. Pharmacie LE PERDRIEL, 78, faubourg Montmartre; et en province, dans les pharmacies. (Affranchir.)

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquatif des sommes à réclamer.

Sociétés commerciales. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris, le 20 février, enregistré à Paris le 24 du même mois, il appert que M. Victor CHAPPRON, comptable, demeurant à Paris, rue de Malte, 18; et Mlle Marie-Jeanne MAILLIARD, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 212, ont formé entre eux une société en nom collectif pour trois années, qui ont commencé à courir le 20 de ce mois.

VERIFICATIONS ET AFFIRMATIONS. Du sieur VARLET, nég., rue Neuve-St-Eustache, 25, le 11 mars à 1 heure (N° 6387 du gr.). Du sieur LEROY (Nicolas), fab. de colottes de linon, rue du Petit-St-Sauveur, 14, le 11 mars à 1 heure (N° 6707 du gr.).

Séparations de Corps et de Biens. Le 16 février 1847: Jugement qui prononce séparation de biens entre Catherine-Louise MAVELLE et Jean-Baptiste-Louis MAILLOCHÉ, avocat à la Cour royale de Paris, à Paris, rue St-Marc, 8. Ch. Bertrand, avoué.

Par acte sous signatures privées, fait triple à Paris le 23 février 1847, enregistré: 1° M. Jean-Vincent-Mariae DOPFER, imprimeur en lithographie et en taille-jouée, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 58; 2° M. Jean-Baptiste-Aimé-Berthie BOUSSU, demeurant à Paris, rue Coquillière, 12; 3° Un commanditaire dénommé audit acte: Ont déclaré dissoudre d'un commun accord, à compter dudit jour, la société en nom collectif à l'égard de MM. Dopfer et Bousso, et en commandite à l'égard du commanditaire, qui existait entre eux sous la raison sociale J.-V.-M. DOPFER et C., pour l'exploitation de la maison de commerce de gravures et imageries, établie à Paris, rue de la Harpe, 58.

CONCORDATS. Du sieur HENRY (Jean-Baptiste), ébéniste, rue du Roi-de-Sicile, 25, le 12 mars à 2 heures (N° 6003 du gr.). Du sieur LEATHEY (Edme-Gabriel), imprimeur, rue St-Guillaume, 21, le 12 mars à 2 heures (N° 6003 du gr.).

Décès et Inhumations. Du 4 mars 1847. M. Parly, 42 ans, rue St-Honoré, 283. — M. Lebel, 71 ans, rue du Faub.-du-Roule, 44. — Mme veuve Perou, 68 ans, rue St-Nicolas, 28. — M. Gavrelle, 74 ans, rue St-Nicolas, 358. — M. Fox, 30 ans, rue de Duras, 9. — M. Laurens, 26 ans, rue d'Antin, 14. — M. Foulquier, 28 ans, cité Turgot, 60. — M. Leclerc, 38 ans, rue de Grammont, 14. — M. Delhorne, 28 ans, rue Hautefeuille, 30. — M. M. Dupuis, 28 ans, rue Meslay, 32. — Mme Daloz, 49 ans, rue Michel-le-Comte, 35. — Mme Menot, 38 ans, rue du Faub.-St-Antoine, 126. — M. Anthoine, 59 ans, rue des Nominations, 22. — M. Forgeot, 72 ans, rue Chanoinesse, 22. — Mme Provost, 16 ans, rue de Sévres, 88. — Mme veuve Dornier, 60 ans, rue des Boucheries, 17. — M. Brementier, 60 ans, rue de Cherche-Midi, 16. — M. Eudes, 71 ans, rue du Bac, 60. — M. Dubul, 50 ans, rue de Buffon, 23.

Ladite société, formée suivant acte sous signatures privées, fait triple à Paris le 6 décembre 1844, enregistré le même jour, folio 99, recto, case 5, par Leverdier, qui a reçu 5 francs 50 centimes; Et qui, pour l'exploitation de la maison de commerce de gravures et imageries, établie à Paris, rue de la Harpe, 58.

CONCORDATS. Du sieur HENRY (Jean-Baptiste), ébéniste, rue du Roi-de-Sicile, 25, le 12 mars à 2 heures (N° 6003 du gr.). Du sieur LEATHEY (Edme-Gabriel), imprimeur, rue St-Guillaume, 21, le 12 mars à 2 heures (N° 6003 du gr.).

Bourse du 6 Mars. AU COMPTANT. Cinq 0/0 du 22 mars. . . . . 118 85 Quatre 1/2 0/0 du 22 mars. . . . . 118 85 Trois 0/0 du 22 mars. . . . . 78 40 Trois 0/0 (emprunt 1844). . . . . 3260 Rente de la ville. . . . . 1320 Obligations de la ville. . . . . 1320

Il résulte que la société en nom collectif qui existait entre eux pour la vente de la gravure et de la nouveauté pour tableaux, sous la raison sociale LESCURÉ et CLEMENT, établie par acte sous seings privés du 14 avril 1844, enregistré à Paris, folio 49, verso, case 8, le 17 du même mois, formée par deux années, à partir du 1er février précédent, est dissoute d'un commun accord, à dater dudit jour 20 février, et que M. Lescuré reste seul chargé de la liquidation.

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour la vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.

Remises à huitaine. Du sieur GABOS (Mathieu), boulanger, à Grenelle, le 12 mars à 10 heures (N° 6245 du gr.).

Triumphal de commerce. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du Tribunal de commerce de Paris, du 5 mars 1847.

REUNIONS DE SYNDICS. Des sieurs LAFON et C., fondateurs, société en commandite, le sieur Paul Lafon gérant, demeurant au siège, rue de Ménilmontant, 63 bis, nomme M. Belin-Leprieur juge-commissaire, et M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14, syndic provisoire (N° 6896 du gr.).

REUNIONS DE SYNDICS. Des sieurs LAFON et C., fondateurs, société en commandite, le sieur Paul Lafon gérant, demeurant au siège, rue de Ménilmontant, 63 bis, nomme M. Belin-Leprieur juge-commissaire, et M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14, syndic provisoire (N° 6896 du gr.).